



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 6**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 16
- absents 2

Du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains

Étaient présents : Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Était absent excusé : André NOIROT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal arrête les Comptes Administratifs qui lui sont annuellement présentés conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et que dans les séances où les Comptes Administratifs du Maire sont débattus, le Conseil Municipal élit son Président en vertu de l'article L.2121-14 – alinéa II du CGCT, d'autre part.

Monsieur le Maire propose, à cet effet, à l'Assemblée de bien vouloir élire Monsieur Christian TROISGROS, 3^{ème} Adjoint au Maire en qualité de Président de la partie de la présente séance consacrée à l'examen et à l'approbation des Comptes Administratifs 2022. Il précise qu'il se retirera au moment du vote des Comptes Administratifs 2022 conformément à l'article L.2121-14 – alinéa III du CGCT.

VU le CGCT et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU la délibération en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU les Comptes de Gestion 2022 dressés par le receveur municipal,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 052-215200403-20230404-DEL2023_6-DE

Monsieur Christian TROISGROS, 3^{ème} Adjoint au Maire et en sa qualité de président de séance consacrée à l'examen et à l'approbation des Comptes Administratifs 2022, propose d'adopter le Compte Administratif du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre, à savoir :

		DEPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	Section de Fonctionnement	55 334.08 €	41 838.00 €
	Section d'Investissement	123 258.00 €	
REPORT DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement		1 434 467.09 €
	Report en section d'investissement		484 743.46 €
TOTAL		178 592.08 €	1 961 048.55 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2023	Section de Fonctionnement		
	Section d'Investissement	69 000.00 €	
TOTAL		69 000.00 €	0.00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de Fonctionnement	55 334.08 €	1 476 305.09 €
	Section d'Investissement	192 258.00 €	484 743.46 €
TOTAL CUMULÉ		247 592.08 €	1 961 048.55 €

Le Conseil Municipal décide de délibérer de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Président de séance,



Monsieur Christian TROISGROS